

Pour préparer l'épreuve écrite de français, cinq textes ont été publiés sur le site.

Le jour de l'épreuve, deux de ces textes ont été proposés aux candidats qui devaient en choisir un.

L'épreuve a consisté en un résumé du texte suivi d'un commentaire critique logique et structuré de la thèse.

Les compétences évaluées dans cette épreuve étaient la capacité à s'exprimer, à structurer, à synthétiser et à présenter une réflexion critique.

Les épreuves futures seront inspirées de ce type d'exercice.

A VENDRE : BÉBÉ GÉNÉTIQUEMENT PARFAIT

Pourra-t-on demain sélectionner les caractéristiques de son futur enfant sur base des analyses génétiques comparées de l'ovule et du sperme qui doivent interagir? C'est ce que semble annoncer dans un futur très proche une firme américaine, GenePeeks, qui a déjà collecté trois millions de dollars pour «proposer» ce service, qu'elle vendrait depuis quelques jours pour environ 1.500 euros.

Pour ce prix, les clients d'une banque de sperme de New York pourraient voir apparié le profil génétique de la receveuse avec les meilleurs profils des donneurs de cette banque, en examinant préalablement les données génétiques relatives à 600 maladies transmissibles.

A priori, l'ambition est positive, car elle vise à écarter le risque de maladies génétiques graves. La légende, non vérifiée, veut que la fondatrice de la société ait elle-même subi le drame de ne découvrir que son enfant, né d'un don de sperme, portait une telle maladie qu'après la naissance.

Mais où s'arrête cette détection? Et, en proposant de trouver le « meilleur profil » de donneur, ne franchit-elle pas la limite de l'eugénisme, une technique qui veut transformer le patrimoine génétique de l'espèce humaine, dans le but de le faire tendre vers un idéal déterminé?

On peut le craindre, car la société GenePeeks ne fait pas mystère de son ambition: il s'agit de « protéger la prochaine génération grâce à une révolution technologique inimaginable il y a encore quelques années ». Promet-elle le paradis ou l'enfer? Verra-t-on demain naître des bébés ainsi programmés en Belgique?

« Il existe une série de maladies génétiques dont on peut effectivement détecter le risque avec des tests préalables. Mais les promesses que lance cette firme semblent les dépasser de beaucoup, en évoquant des évaluations de risques de cancer, d'hypertension

artérielle, de diabète. Et pourquoi pas le sens de la musicalité ou le futur quotient intellectuel du bébé? C'est évidemment totalement abusif, explique le professeur Anne Delbaere, chef de clinique de la clinique de fertilité de l'hôpital universitaire Erasme (ULB). Le patrimoine génétique est le produit de très nombreux facteurs, il est impossible de prévoir comment va se dérouler la recombinaison génétique entre les patrimoines du père et de la mère. Impossible de savoir les conséquences de la vie in utero, impossible de savoir comment agiront les facteurs environnementaux, impossible de savoir comment l'épigénétique(1) va transcrire ce patrimoine. Le promettre, c'est de la pub commerciale. On peut comprendre cette envie d'avoir un enfant qui évite toutes les calamités de la maladie. Mais c'est tout simplement impossible. Après tout, quand on fait un enfant par les voies naturelles, ce risque existe aussi ».

La spécialiste poursuit: « Cette technique est interdite en Belgique. Ce qui est autorisé, c'est de dépister des caractères génétiques pathologiques. On recherche les maladies les plus courantes. Face à une receveuse d'une maladie génétique récessive, on va tester le donneur présumé pour vérifier qu'il ne la porte pas. Mais on ne va pas passer en revue tous les donneurs pour trouver un hypothétique meilleur donneur. Pour la drépanocytose(2), par exemple, on teste systématiquement et l'on rejette le donneur. Nous le faisons aussi pour la mucoviscidose, alors que le risque résiduel reste très ténu[...] ». La clinique écarte finalement 46% des donneurs pour de multiples causes. Un seul donneur ne peut aboutir à plus de six naissances.

Raisonné, l'ambition de tant « écrire le futur d'un enfant »? Il faut méditer cette réplique de Jean-Paul Sartre à une très jolie femme qui lui proposait de procréer. « Imaginez, Maître, un enfant avec votre intelligence et ma beauté ». « Imaginez l'inverse », lui rétorqua-t-il...

Frédéric SOURNOIS, *A vendre.. bébé génétiquement parfait*, in *Le Soir*, 15 janvier 2014.

(1) « épigénétique » : phase du développement de l'embryon humain « au cours de laquelle des réseaux impliquant des milliers de neurones et, plus encore de synapses, se réalisent et se stabilisent, en fonction des éléments apportés par l'environnement. » (Jacquard/ *Moi et les autres*).

(2) « drépanocytose » : maladie héréditaire affectant le système sanguin.

LES VICTIMES DONNENT DE LA VOIX

Textes proposés à la préparation de l'examen écrit de français DAES pour la session de 2016.

Désormais, on ne compte plus les interviews de proches ou de parents des victimes dès que se commet un crime de sang. Ce fait est aisément explicable. D'une part, le malheur qui les touche suscite chez toute personne une empathie dont elle ne se croyait plus capable en temps ordinaire. Éprouver de la compassion est un sentiment généreux qui nous rend meilleurs; cet altruisme s'exerce aujourd'hui préférentiellement à l'égard de ceux que frappe un drame exceptionnel. Plus les événements seront horribles, plus fort ressentirons-nous cet élan charitable qui, dans un monde foncièrement égoïste, nous fera manifester silencieusement ou témoigner d'une quelconque autre manière notre solidarité avec ceux que l'usage de la violence a brusquement privés d'un être cher. On pourrait s'interroger sur les raisons pour lesquelles notre préoccupation du malheur d'autrui est si bizarrement sélective, mais tel n'est pas mon propos. Je noterai simplement que les médias, en bons marchands, ont compris le parti à tirer de cet engouement durable pour la « victime » dont la figure tend à prendre plus d'importance, dans notre imaginaire collectif, que celle-là même du meurtrier. Longtemps, on s'était focalisé sur ce dernier, l'horreur qu'il inspirait, cette sorte de fascination répulsive (ou l'inverse) que son geste incarnait. Dorénavant, l'émotion surpasse l'effroi.

Un autre facteur explique cette suprématie. Jusqu'à la veille du procès, seul s'exprime le point de vue des victimes. On n'imagine pas de tendre le micro ou d'ouvrir ses colonnes à un accusé! N'est-ce pas déjà assez bien qu'il puisse être défendu au cours d'un procès équitable? Certes. Malgré tout, cette nouvelle donne est assez paradoxale. Car la procédure pénale (on lui en a suffisamment fait le reproche) a tendance à exclure largement les victimes. Quelques indices ne trompent pas : le plaignant n'est pas consulté lorsqu'un inculpé est remis en liberté. Un procès peut toujours se tenir sans partie civile. Celle-ci ne participe pas aux débats sur la peine : ses revendications se cantonnent à voir reconnue la culpabilité de l'accusé et obtenir réparation de son dommage... par l'allocation d'une somme d'argent! Si l'avocat du plaignant plaide sur la sanction que mérite le coupable, il se fera aussitôt « remettre à sa place » : requérir la juste peine est le monopole de la « partie publique », le procureur du roi, au nom de la société tout entière. Cette disqualification (ou mise hors jeu, comme on voudra) tire sa cause d'une méfiance de principe: sur le chapitre de la peine, nul ne peut être plus mal placé que la victime, sinon avide de vengeance, du moins trop concernée pour plaider la juste mesure. Sans doute plus lente au pardon que prompte à la colère.

Ainsi, donc, ce que notre droit avait voulu évacuer en confisquant la parole aux victimes s'est réintroduit dans l'espace public par le biais des médias. Si l'on y observe en général une retenue certaine dans le chef des victimes les plus sollicitées, promues malgré elles au rang de vedettes, le risque de dérive de cette pratique est si patent qu'on finira bien par y succomber.

Bruno DAYEZ, *Les victimes donnent de la voix*, in *Le Vif/L'Express*, 27 avril 2007

FAUT-IL GOMMER LA RÉFÉRENCE « COLONIALE » DES ŒUVRES ?

Le Rijksmuseum à Amsterdam a décidé de bannir des termes comme « nègre » ou « sauvage » des titres de ses œuvres. Une réécriture de l'histoire ?

Les employés du Rijksmuseum à Amsterdam - le musée le plus fréquenté des Pays-Bas - ont du pain sur la planche. Dans les prochains mois, ils vont passer en revue les noms de quelque 200 000 œuvres d'art appartenant à l'institution pour s'arrêter sur ceux qui contiennent les termes « nègre », « maure », « sauvage », « mahométan ». Ces derniers et une série d'autres en rapport avec la colonisation néerlandaise seront désormais proscrits dans les dénominations des œuvres, leurs descriptifs ou encore sur le site internet du musée.

Commentant ce travail à venir, un des responsables a indiqué qu'il s'agissait « d'abandonner le regard eurocentrique sur le monde au profit d'une vision plus large de l'histoire ». Ce qui motiverait cette petite révolution ? « Le malaise croissant » de la société par rapport à une terminologie héritée de l'époque coloniale.

Des groupes de défense

Une série de plaintes seraient parvenues au musée ces derniers mois pour dénoncer les usages problématiques. Selon certaines sources, des groupes américains de défense de la communauté noire auraient notamment exprimé leur envie de voir les pratiques changer. Tout le monde ne partage pas cet avis : alors que les responsables du musée ont fait le choix de l'évolution, certaines voix se sont levées pour exprimer la crainte de voir au travers de ces reformulations l'histoire réécrite, fût-ce celle aujourd'hui gênante d'un pays colonialiste.

En Belgique aussi, le débat est ouvert. Le Musée royal de l'Afrique centrale devrait également veiller à gommer le vocabulaire colonial des titres et descriptifs de certaines œuvres. « On n'ira pas jusqu'à corriger tous les titres problématiques de notre base de données puisque tout n'est pas accessible au public, affirme Guido Gryseels, directeur de l'institution. Mais on en modifiera. On souhaite également favoriser de façon générale une approche plus critique, sans gommer toutefois le passé colonial de la Belgique, contre lequel on ne peut aller. »

Le Musée royal de l'Afrique centrale compte réaliser ce travail-là avec des représentants élus de la communauté noire. Souvent, ceux-ci estiment que le combat contre les œuvres d'art sujettes à caution est dirigé contre une propagande coloniale pas tout à fait éteinte. « En Belgique, des anciens coloniaux nostalgiques influent encore dans le débat », affirme Julien Truddaïu, chargé de projets au sein de l'ONG Coopération éducation et culture.

Au-delà, parmi les opposants au travail de reformulation, il y a ceux qui jugent l'initiative contre-productive.

A les croire, les références coloniales soulignées à grand renfort de vocabulaire daté serviraient précisément à ne pas oublier les travers d'une époque passée.

Mathieu COLINET, *Faut-il gommer la référence coloniale des œuvres ?* in *Le Soir*, mardi 29 décembre 2015, p.19

SUS À L'ANONYMAT SUR INTERNET !

Forums de discussion, blogs, articles à commenter : l'internaute est très souvent incité à « réagir » à ce qu'il lit. Une donnée brute, une information laissée à elle-même semblent désormais insuffisantes; pour un peu, un texte qui ne s'ouvrirait pas à la contradiction passerait pour la marque d'un esprit péremptoire, sentencieux, rétif à la critique, craintif des arguments adverses.

Pouvoir exprimer une opinion est un droit inaliénable depuis des décennies; on ne peut que s'en réjouir. Pouvoir exprimer une opinion tout de suite, par contre, voilà qui est nouveau : s'insurger ou s'enthousiasmer dans la seconde, souvent sous le coup de l'émotion, en faire part directement à l'auteur d'un article; faire exploser les filtres, en somme, partager tout de suite son ressenti, entrer dans une relation plus brute, moins maniérée avec d'éventuels contradicteurs, rien de cela n'était possible il y a encore quelques années. Le débat y gagne-t-il ? Difficile à dire.

Que chacun puisse intervenir, qui s'en plaindra : Internet offre la parole à des gens qui, sans lui, seraient tenus au silence, et c'est très bien ainsi. D'autant que nous sommes en démocratie, et qu'entre un excès de paroles (tout le monde donnant son point de vue sur tout) et l'interdiction de toute parole, on préfère bien entendu le premier écueil. L'Histoire fut si souvent liberticide; tant de régimes politiques, aujourd'hui encore, musellent leurs citoyens, qu'on ne se plaindra pas, par principe, de l'efflorescence de prises de position circulant sur Internet.

On ne s'en plaindra pas, à condition que l'anonymat ne soit plus la règle. Et c'est peu dire qu'aujourd'hui, il l'est : pour un peu, les gens qui signent leurs interventions de leur véritable nom passeraient pour des ringards. Il est vrai qu'entre « Fraissette-229 », « Waikiki/ZZZ » et « 1275CC-4 », lire « Jean-Sébastien Durand » parmi les intervenants d'un débat dénote. Et pourtant, quelques lectures de forums et de « chats » permettent de noter que bien souvent, les commentaires signés sont les plus argumentés : en général, les messages postés par « crane-doeuf_118 » ou «

POUSSINOU@zarbi » sont de simples mouvements d'humeur, des insultes ou des onomatopées qui, ce n'est pas sombrer dans quelque élitisme mal placé de le noter, ne recèlent pas grand intérêt.

D'autant que, et c'est plus grave, l'anonymat est souvent l'antichambre de la bassesse.

Comment, dira-t-on : à l'instar du bulletin de vote secret, la réaction anonyme n'est-elle pas la meilleure garantie que chacun puisse écrire ce qu'il pense vraiment, loin des faux-semblants qu'impose la société? Eh bien non! Le vote secret se comprend en ce qu'il permet un vote en toute indépendance, loin de toute pression éventuelle; la participation à un débat, par contre, impose que chacun intervienne sous son identité révélée : question de courage, et de loyauté vis-à-vis de son interlocuteur. Des exceptions sont possibles, bien entendu, pour certains sujets délicats (sur le mode du bon vieux « témoin anonyme » des plateaux de télévision), mais aucun principe ne justifie que l'on se cache derrière une fausse identité pour intervenir dans un débat sur les OGM, l'euthanasie, le libéralisme, José Bové, le conflit israélo-palestinien, la crise des subprimes, la Star Academy, Michael Moore, Alain Delon, les jeux vidéo ou Paris Hilton. Car enfin, la vie n'est pas un bal masqué, et si chacun se cache derrière de surnoms pour s'exprimer, cela n'augure-t-il pas d'une société de règlement de comptes?

Il n'est qu'à en juger par la médiocrité des SMS anonymes qui défilent au bas des écrans, dans les émissions de variétés : entre les compliments graveleux quant à la plastique de la starlette invitée, les commentaires désobligeants sur la coupe de cheveux du présentateur et les interventions palpitantes comme « ce débat est nul, rentrez tous chez vous », on peut légitimement s'interroger sur l'intérêt d'un tel accès à la parole.

D'autant, et c'est le plus important, que les interventions sur Internet obéissent souvent à des motivations assez obscures. C'est ainsi que dénigrer ses ennemis, vanter ses amis et écrire des messages élogieux sur son propre blog, dissimulé derrière un surnom, font partie des mœurs du Web. On ne compte plus les auteurs qui écrivent des éloges sur leurs propres livres, des rivaux jaloux qui critiquent abusivement des expositions, des musiciens qui écrivent la critique de leur propre CD... et c'est d'autant plus grave qu'une critique bien référencée est aujourd'hui d'une facilité d'accès déconcertante.

Autant de tares qui pourraient être résolues par une signature officielle des messages envoyés, seul antidote à ce qu'Internet, de lieu d'échanges, ne se mue en défouloir à frustrations.

Gilles DAL, *Sus à l'anonymat sur Internet*, in *La Libre Belgique*, Opinions, 12 juin 2008, p.28

L'APPÂT DU DON

Nous connaissons tous l'appât du gain. Et comme l'a montré l'économiste Adam Smith, c'est heureux. Enfin, le bonheur du plus grand nombre passe par là.

La satisfaction des envies égoïstes et des désirs de chacun permet de construire une économie viable et créatrice. L'appât du gain est le noyau d'une conception rationnelle minimale et neutre - sans jugement moral- de l'humain. Ni bon ni altruiste, l'homme est un égoïste qui poursuit ses buts. Il cherche une réponse concrète à ses désirs. Il faut partir de cet utilitarisme pour vivre ensemble, pour exaucer « l'homme commun », nous tous, ou alors on nous imposera la dictature du bien pour tous -le totalitarisme théocratique ou collectiviste. N'y a-t-il pas un rétrécissement de l'humain à ne satisfaire que son intérêt individuel? Non, répondent les utilitaristes, car sur quelle autre valeur s'appuyer sans se montrer naïf quant à l'humaine condition ?

Les anti-utilitaristes, qui veulent réformer le libéralisme et élargir notre vision de l'homme, proposent cependant une valeur de rechange: l'appât du don. Selon eux, ce dernier constitue tout autant l'homme que son appât du gain. Sans la liberté de donner à l'autre - que ce soit la vie, le plaisir, la joie, l'amour -, sans partage ne serait-ce que symbolique, sans cette vérité et cette spontanéité du don, son émotion, sa gratuité, nous perdons notre humanité, toute signification.

Nous éprouvons tous l'appât du don. Dans l'amour physique, d'abord: faire jouir, enchanter l'autre, l'adorer sans rien attendre en retour, être révélé par ses émotions. Sans cet enthousiasme, l'érotisme amoureux ne s'accomplit pas. Si l'utilitariste avait raison, si l'homme n'était qu'égoïsme et intérêt, alors la prostitution régnerait : la sexualité ne serait que vénale. Or, partout dans le monde, les amants continuent de se donner librement du plaisir, d'échanger des serments et le reste. Car, à donner sans rien attendre, nous recevons, l'érotisme se déploie et l'humain avec lui. C'est là l'universalité du don : il s'accompagne d'un contre-don, d'un échange imprévu, d'un excès qui nous « enrichit », cela dans toutes les civilisations, comme l'ont montré les anthropologues Marcel Mauss et Alain Caillé*. L'homme n'est pas qu'un *Homo faber*,

un homme qui fabrique, il est aussi un *Homo ludens*, un homme qui joue.

Il suffit de considérer l'actualité pour voir l'appât du don à l'œuvre. En juillet, le tribunal correctionnel de Paris est allé au-delà des réquisitions du Parquet pour condamner l'adjointe UMP du VIII^e arrondissement de Paris, accusée d'avoir détourné avec son mari les fonds de l'association d'aide à l'enfance qu'elle dirigeait. Pourquoi cette sévérité? Le vol des dons destinés aux enfants choque. En famille, nous leur donnons souvent sans compter. Nous n'attendons rien d'eux au fond, espérant qu'ils réussissent leur vie : c'est la contrepartie des enfants. Voilà des domaines dans lesquels l'appât du don se déploie: la famille, l'éducation, mais aussi les amis, les proches, les associations. Nous partageons avec eux des cadeaux, des symboles, des idées, des activités - et des joints pour « la fête » chez quatre millions de Français, d'après une étude de l'Observatoire des drogues (juillet 2007). Nous faisons circuler du bien, du rire, plus que des biens.

Autre fait d'actualité: le commerce équitable, qui assure un revenu stable et le développement durable aux producteurs du Sud. Près de 5 % de consommateurs n'hésitent pas à payer plus cher certains produits. « Dans ce système de micro-dons, tout le monde y gagne », lit-on dans *Le Monde* (10 juillet). On y gagne d'aider des producteurs fragiles par des gestes simples, de manifester un lien avec eux par un acte symbolique - car le don et le symbole se confondent souvent. Ce faisant le consommateur-roi découvre l'appât du don. S'il voulait, il pourrait influencer le cours du monde, se transformer en « société civile » porteuse des valeurs d'entraide. Il n'achèterait que des biens produits dans des conditions respectant l'environnement et les travailleurs, permettant ainsi de développer un « revenu de solidarité active » comme le préconisait, début juillet, Martin Hirsch, haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté et ancien président d'Emmaüs, l'association qui a réinventé le caritatif.

L'appât du don travaille aussi de plus en plus d'investisseurs. Selon Boursorama, le fonds de pension néerlandais PGGM (85 milliards d'euros d'encours) recrutait, début juillet, des observateurs « éthiques » pour requalifier leurs investissements socialement responsables (ISR) et environnementaux. Le rapide virage éthique et écologique des fonds de pension jusque-là dévolus au rendement immédiat va dans la même direction. Au même moment, près de deux milliards de personnes suivaient « Live Earth », des concerts soutenant la lutte contre le réchauffement climatique, organisés à l'initiative d'Al Gore, ancien vice-président de Bill Clinton, et de sa fondation *The Alliance for Climate Protection*. Les spectateurs ont-ils compris que l'égoïsme à court terme ne définissait pas tout l'homme? Que nous vivons sur une terre qui nous a beaucoup donné et qui risque de s'épuiser sans contre-don? « Le don est à l'image du soleil », écrivait Georges Bataille.

Textes proposés à la préparation de l'examen écrit de français DAES pour la session de 2016.

Frédéric JOIGNOT, *L'appât du don*, in Philosophie Magazine n°12, septembre 2007, p.18

* *Essai sur le don*, de Marcel Mauss (PUF) ; *Anthologie du don*, d'Alain Caillé (La Découverte Poche). Et aussi sur ce thème : *Ce qui circule entre nous*, de Jacques Godbout (Seuil) ; *Pour une réforme du capitalisme*, de Roger Godino (La Découverte)